



PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,
UNE SOLUTION POUR VOS DECHETS :

LA DECHETERIE



La déchèterie est un espace aménagé, clos et gardienné où le public peut déposer divers déchets qui sont ensuite soit recyclés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Sur la Communauté de Communes du Pays de Honfleur, une déchèterie est ouverte sur la Zone Industrielle de Honfleur.

Elle est accessible aux particuliers, commerçant et services communaux.

Le contrôle est effectué à l'entrée, toute personne doit pouvoir justifier de sa domiciliation sur le territoire de la CCPH en présentant **sa carte d'accès**. Cette carte, **gratuite pour les particuliers**, est à retirer en mairie du domicile. Les commerçants et artisans disposent d'une carte « professionnelle » disponible auprès des bureaux de la Communauté de Communes ou de la société gestionnaire de la déchèterie. Un titre de recette est émis semestriellement aux entreprises qui ont effectué des dépôts.

Horaires d'ouverture:

Du Mardi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le Dimanche de 10h à 12h.

Afin d'avoir un service de meilleure qualité, il vous est demandé de trier au préalable les déchets et de se présenter au gardien qui vous conseille et enregistre votre passage.

Les Déchets Acceptés sont :

Déchets acceptés	Tarifs* pour les particuliers	Tarifs* pour les commerçants
Verre	Gratuit	Réservé aux particuliers
Journaux magazines		Réservé aux particuliers
Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires		Réservé aux particuliers
Pneus		Réservé aux particuliers
Piles		Gratuit
Huile de vidange		Réservé aux particuliers
Batteries		Gratuit
Encombrants		11 €/m3
ferrailles		8,30 €/m3
Huiles minérales		Gratuit
Déchets verts		6,30 €/m3
Bois		Gratuit
Gravats		10 €/m3
Déchets ménagers spéciaux (Produits de nettoyage, d'entretien, de bricolage, de jardinage...)		Réservé aux particuliers
Cartons		3,30 €/m3

* les données tarifaires indiquées sont modifiables sans préavis.

Utiliser une déchèterie est un avantage incontestable pour la protection de l'environnement

La déchèterie permet de :

- ⊗ Limiter le développement des dépôts sauvages de déchets encombrants,
- ⊗ Soustraire des ordures ménagères les déchets dangereux des ménages ;
- ⊗ Orienter les différentes catégories de déchets vers les destinations adaptées,
- ⊗ Développer le recyclage et la valorisation.

